

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1969)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES ET PRATIQUES

1. AFRIQUE

Algérie et Tunisie

Au mois d'octobre, le CICR a expédié 10 tonnes de lait en poudre, dont une moitié en Algérie et l'autre en Tunisie, à l'intention des victimes des inondations dans ces deux pays.

Ces envois furent remis au représentant de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui coordonnait sur place l'action de secours de la Croix-Rouge internationale.

Malawi

Les 25 et 26 septembre, M. Geoffrey C. Senn, conseiller de la délégation du CICR en Afrique centrale et méridionale, a visité les prisons de Lilongwe et Dzileka, en République du Malawi, où il a vu respectivement 47 et 180 détenus administratifs.

Selon l'usage, M. Senn, qui a pu s'entretenir sans témoin avec les détenus de son choix, a fait part de ses commentaires sur le régime de détention aux autorités des deux prisons visitées. Il a en outre procédé à l'achat de livres pour la prison de Dzileka.

Les rapports établis à la suite de ces visites ont été envoyés par le CICR au Gouvernement du Malawi.

Mozambique

Au mois de mai, le Front de libération du Mozambique (Frelimo) a fait part au CICR de son intention de libérer huit ressortissants portugais. Le Frelimo demandait au CICR de prendre en charge ces prisonniers et d'organiser leur rapatriement, du moins pour ceux d'entre eux qui désiraient regagner le Portugal.

En juillet et en août, M. Pierre Tacier, délégué du CICR, s'est rendu successivement à Dar Es-Salaam, à Madagascar et à Alger, aux fins de fixer les modalités de transit par la Tanzanie et de trouver un pays d'accueil pour les ressortissants portugais.

Finalement, c'est le 3 octobre que ces hommes, convoyés par M. Boubrit, directeur administratif du Croissant-Rouge algérien, ont été transportés à Alger. Le CICR avait dépêché sur place M. Roger Santschy, délégué, dont le rôle a consisté à interroger sans témoin chacun des huit ressortissants portugais, pour savoir s'ils désiraient ou non regagner leur pays d'origine. Un seul d'entre eux ayant déclaré vouloir rentrer au Portugal, il a été rapatrié par les soins du CICR le 8 octobre, après escale à Genève.

Niger

A la demande du Gouvernement dahoméen, le CICR a accepté d'utiliser l'un de ses avions basés à Cotonou pour transporter, à Niamey, des ressortissants nigériens qui avaient dû quitter le Ghana et se trouvaient en transit au Dahomey. C'est ainsi que huit vols, effectués du 9 au 19 décembre, permirent à 931 Nigériens de rejoindre leur pays d'origine.

Nigéria

Au cours de l'année 1969, le CICR a poursuivi sa mission humanitaire en faveur des victimes du conflit nigérian des deux côtés du front. Outre ses activités traditionnelles en faveur des blessés, des prisonniers de guerre et des familles séparées, il a assumé, jusqu'au 30 juin, le rôle de coordinateur de l'action de secours en faveur des populations civiles nécessiteuses.

Afin de s'acquitter de ces diverses tâches, le CICR a maintenu des délégations permanentes de part et d'autre, alors que M. l'ambassadeur Auguste Lindt, en sa qualité de Commissaire général du CICR pour l'Afrique occidentale, continuait, jusqu'au 19 juin, à diriger et à coordonner l'ensemble de l'action.

La délégation du CICR au Nigéria fut successivement dirigée par MM. Johann Egli, Gotfried de Smit et Jean-Pierre Hocké.

Dès le 22 juillet, M. Enrico Bignami fut en outre détaché à Lagos comme représentant spécial du Président du CICR auprès des autorités nigérianes.

En territoire sécessionniste, M. Karl-Heinrich Jaggi est demeuré à la tête de la mission du CICR pendant toute la période couverte par ce rapport. Notons que le 16 avril, en raison des événements, le CICR dut transférer le siège de sa délégation d'Umuahia à Umuowa.

Le 25 février, le CICR nommait un représentant permanent à Santa-Isabel, en la personne de M. André Tschiffeli, chargé des relations entre les quartiers opérationnels d'Inalwa (International Airlift West Africa) et le Gouvernement de la Guinée équatoriale. Sa mission prit fin le 13 juin. La direction de l'opération Inalwa elle-même fut confiée successivement à MM. Dyrssen, Wachmeister et Bjoerkman (Suède), à M. Sturzenegger (Suisse) et à M. Norlin (Suède).

Au mois de septembre, le CICR déléguait un représentant auprès des autorités dahoméennes en la personne de M. Jean-René Pierroz, qui est resté à Cotonou jusqu'à la fin de l'année.

Au siège du CICR à Genève, enfin, la direction des opérations au Nigéria fut assumée, dès le début de 1969, par M. Hans Schaedler.

I. ACTION DE SECOURS

a) Développement général. — Grâce au concours de nombreux Gouvernements, Sociétés nationales de la Croix-Rouge¹ et autres agences charitables², le CICR a été en mesure de poursuivre son action de secours en faveur des populations civiles nécessiteuses des deux côtés du front.

¹ Notamment les Gouvernements et les Sociétés nationales des pays suivants : Algérie, République fédérale d'Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Suède et Suisse.

² Cooperative for American Relief Everywhere (CARE), Catholic Relief Services, Lutheran Church Missouri Synod, Methodists, Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM), Quakers, Raedda Barnen, Roman Catholic Mission, Salvation Army, Save the Children Fund, Seventh's Day Adventists, Union Internationale de Protection de l'Enfance (UIPE), United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF), U.S.A.I.D.

Dès le début de l'année 1969, il élabora un nouveau programme d'aide, portant sur six mois (du 1^{er} mars au 31 août), dont les objectifs étaient les suivants :

1. distribuer davantage de rations alimentaires aux personnes bénéficiant déjà de l'assistance du CICR ;
2. intensifier l'aide médicale et chirurgicale ;
3. accroître des deux côtés du front et sans aucune discrimination le nombre des bénéficiaires de l'action.

Les 17, 19 et 21 février, le CICR convoqua successivement à Genève les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, les agences charitables intergouvernementales et privées, ainsi que les représentants permanents des pays donateurs accrédités à Genève, afin de leur présenter son plan. Au cours de ces différentes séances, le CICR recueillit des suggestions utiles quant à la forme définitive à donner au document, lequel prévoyait une dépense totale de 321,45 millions de francs suisses, dont 84 à la charge du CICR.

Le 30 mai, M. Jacques Freymond, vice-président du CICR, lança un appel aux Gouvernements par le truchement des télévisions et des radios du monde entier, dans lequel il demandait les fonds nécessaires à la poursuite de l'action.

Dans le même temps, sur le terrain, les difficultés rencontrées par les représentants du CICR ne cessaient de se multiplier. C'est ainsi que le 27 mai, M. Auguste Lindt et deux de ses collaborateurs étaient retenus par les autorités de l'aéroport de Lagos ; le 5 juin, un avion du CICR était abattu par un avion nigérian, alors qu'il transportait des vivres vers les territoires sécessionnistes ; le 6 juin, le personnel du CICR œuvrant sur l'aéroport de Lagos recevait l'ordre de se retirer dans un délai de trois jours ; le 14 juin, M. Lindt était déclaré « persona non grata » par le Gouvernement militaire fédéral et, le 19 juin, il remettait sa démission au CICR. Enfin, le 30 juin, le Gouvernement militaire fédéral annonçait publiquement que, désormais, il n'appartiendrait plus au CICR d'assurer la coordination de l'action de secours, mais que celle-ci serait confiée à la Commission nationale de « réhabilitation ».

Sur l'invitation du Gouvernement militaire fédéral, M. Marcel A. Naville, président du CICR, partit le 9 juillet pour Lagos. Il

était accompagné de M. Enrico Bignami, assistant spécial de la Présidence pour les affaires du Nigéria, de M. Hoffmann, délégué général du CICR pour l'Afrique, du Dr Rubli, délégué chargé des questions médicales, et de M. Frey, du bureau des opérations de secours à Genève. Ajoutons que l'avion emportait un lot important de médicaments destinés aux régions contrôlées par les autorités fédérales.

Des entretiens eurent lieu les 10, 11 et 12 juillet entre M. Naville et les membres du Gouvernement. Le 12 juillet, le Président du CICR fut reçu par le général Gowon. Le 13 juillet, M. Naville et M. A. Enahoro, Commissaire fédéral nigérian à l'information, s'accordèrent sur un communiqué de presse conjoint qui précisait notamment :

Les deux parties se sont mises d'accord pour assurer sans heurts le transfert à la Commission nationale de « réhabilitation » de la tâche de coordination assumée par le CICR. Elles ont également confirmé que le transfert ne porterait pas préjudice à la poursuite par le CICR de son rôle humanitaire traditionnel (...). A cet effet, le CICR maintiendra ses liens habituels avec la Croix-Rouge nigériane.

Le CICR a pris note des normes établies par le Gouvernement fédéral en ce qui concerne les vols à destination du territoire sécessionniste et s'est déclaré prêt à en examiner les possibilités d'application. A ce sujet, le Président du CICR a affirmé une fois de plus que le CICR ne pénétrerait pas dans l'espace aérien nigérian sans l'accord du Gouvernement fédéral. De son côté, le Gouvernement fédéral a réaffirmé qu'il garantissait la sécurité du personnel du CICR en territoire fédéral, ainsi que la sécurité des avions de secours du CICR à l'intérieur de corridors déterminés.

A la requête expresse du Président du CICR, le Gouvernement fédéral nigérian autorisait en outre une opération aérienne d'urgence vers la zone sécessionniste, en vue d'y apporter des médicaments et d'assurer la relève de collaborateurs parvenus à la fin de leur contrat. Ces vols eurent finalement lieu dans la nuit du 4 au 5 août.

Après une visite à Enugu, où se trouvait le quartier général opérationnel du secteur nord de l'action de secours en territoire fédéral, le Président du CICR rentra à Genève, le 15 juillet.

Le 22 juillet, M. Bignami, accompagné de M. Michel-Edouard Martin, conseiller juridique, repartait pour Lagos, où il était chargé de continuer les négociations concernant le transfert de l'activité de coordinateur du CICR. Celles-ci durèrent jusqu'au 30 septembre, date à laquelle le CICR transféra définitivement ses responsabilités à la Croix-Rouge nigériane. Il remit notamment à cette dernière un matériel d'une valeur totale de plus de 2.100.000 livres nigérianes, comprenant 20.000 tonnes de secours et près de 450 véhicules.

Tout au long de cette période transitoire, le CICR avait également poursuivi ses efforts auprès des deux parties pour tenter, une fois de plus, d'obtenir leur accord pour l'ouverture de corridors aériens ou fluviaux, permettant d'acheminer les secours vers les territoires sécessionnistes.

Le 22 juillet, le Président du CICR s'était rendu à Alger pour prendre contact avec le colonel Boumedienne, président en exercice de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA).

Le 1^{er} août, le CICR avait adressé simultanément au Gouvernement nigérian et aux autorités sécessionnistes un plan pour l'établissement de vols de jour à destination de l'aéroport d'Uli. Les autorités sécessionnistes n'avaient pas tardé à faire savoir au CICR qu'elles donnaient leur accord de principe au plan qui leur avait été soumis. A Lagos, M. Bignami maintenait de son côté le contact avec le Gouvernement nigérian, qui communiqua sa réponse à Genève au début de septembre.

Le CICR pouvait alors constater avec satisfaction que les parties au conflit avaient donné leur accord de principe à l'ouverture de vols de jour. Il prenait aussitôt les mesures nécessaires à la réalisation de son projet et, le 13 septembre, un accord sur les modalités d'exécution était conclu avec le Gouvernement nigérian.

Cependant, de nouvelles difficultés allaient surgir.

Le 16 septembre, en effet, les autorités sécessionnistes faisaient connaître que l'accord sur les vols de jour, mis au point par leurs représentants et le CICR, n'était pas compatible avec celui que le CICR avait passé avec le Gouvernement militaire fédéral du Nigéria.

Dans le dessein de réexaminer la situation avec les représentants sécessionnistes et de trouver une solution à partir des

points d'entente déjà acquis, M. Paul Ruegger, membre et ancien président du CICR, accompagné d'un groupe d'experts, effectua une mission spéciale en zone sécessionniste à la mi-octobre. En dépit de l'atmosphère de franchise et de sincérité dans laquelle les entretiens se déroulèrent, il ne fut pas possible de parvenir à une entente acceptable sur les vols de jour. Les autorités sécessionnistes firent notamment valoir que l'accord signé à Lagos entre le CICR et le Gouvernement nigérian ne donnait pas suffisamment de garanties pour la sécurité de l'aéroport d'Uli.

A la fin d'octobre, le CICR décidait cependant de maintenir quelque temps encore, sous une forme réduite (1 Transall et 2 C-97), sa flotte aérienne à Cotonou, au cas où les vols de secours pourraient reprendre. De plus, il élaborait de nouveaux programmes de secours en faveur des victimes du conflit nigérian.

C'est ainsi que le 19 décembre, le CICR et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge lancèrent un appel conjoint, afin de trouver plus de 25 millions de francs suisses nécessaires pour financer les opérations de secours de la Croix-Rouge au cours des quatre prochains mois. Cet appel était adressé simultanément aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil-Rouge, aux Gouvernements et à plusieurs organisations intergouvernementales et privées. Il était destiné à financer l'ensemble des activités de secours de la Croix-Rouge des deux côtés du front, activités coordonnées, d'une part, par le CICR, d'autre part, par la Croix-Rouge nigériane, celle-ci assistée par la Ligue.

Les opérations de secours projetées par le CICR — et budgétées à près de 17.000.000 de fr.s. — comprenaient les activités conventionnelles des deux côtés du front (assistance aux prisonniers de guerre, recherche de personnes disparues, réunions de familles), une action de secours médicaux en zone sécessionniste, le maintien d'un dispositif aérien minimum sur la base de Cotonou en vue de la reprise éventuelle de vols de secours diurnes et, enfin, une assistance chirurgicale en faveur des blessés militaires au Nigéria.

De son côté, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge demandait à ses membres une contribution de quelque 8.000.000 de fr.s. pour financer l'aide alimentaire et médicale que la Croix-Rouge nigériane désirait apporter à près de 500.000 personnes déplacées.

b) Action dans les territoires sous contrôle fédéral. — D'une manière générale, durant le premier semestre de 1969, la malnutrition a diminué de façon considérable dans les territoires sous contrôle fédéral, mais de nombreuses poches sont restées inaccessibles aux équipes du CICR.

Dans les régions « normalisées », les équipes médico-sociales du CICR, outre leur mission spécifique (distribution de vivres et soins dans les dispensaires de la brousse), s'efforcèrent de favoriser le retour à la vie normale des familles qui regagnaient leur village. C'est ainsi qu'elles leur apprirent à utiliser au mieux les vivres remis — notamment la farine pour fabriquer du pain — qu'elles permirent la réouverture de plus de trente écoles et qu'elles répartirent des semences (maïs, igname, haricots), afin que ces populations puissent recréer leurs cultures et se suffire à elles-mêmes dans un avenir plus ou moins proche.

En revanche, les nombreux réfugiés qui n'avaient pas encore retrouvé leur village demeurèrent entièrement dépendants de l'assistance du CICR.

Le CICR a distribué, en moyenne, quelque 5000 tonnes de vivres par mois (2200 tonnes de céréales riches en hydrates de carbone, 2200 tonnes de produits protéiniques et une centaine de tonne d'huile et de sel), le nombre des bénéficiaires s'élevant à un million de personnes approximativement. Afin d'assurer ces distributions, effectuées par 23 équipes médico-sociales, environ 25.000 tonnes de secours étaient maintenues en permanence dans les principaux dépôts du CICR. Quant à la quantité de secours importée depuis le début de l'intervention du CICR, elle s'élevait au 30 juin, à plus de 52.000 tonnes.

A la suite de la décision du Gouvernement militaire nigérian de retirer au CICR son rôle de coordinateur des actions de secours en territoire fédéral, le CICR adressa aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge intéressées une lettre leur demandant ce qu'elles comptaient faire des moyens engagés par elles dans l'action du Nigéria. Concernant le personnel, la plupart d'entre elles déclarèrent vouloir le laisser sur place jusqu'au terme des contrats ; quant au matériel, il serait remis, soit au CICR — qui en disposerait ensuite comme il l'entendait — soit à la Croix-Rouge du Nigéria.

C'est ainsi que, lors du transfert de l'action de secours à cette Société, le 30 septembre, le CICR remit à cette dernière près de 20.000 tonnes de matériel et de vivres entreposés près du front, notamment à Enugu, Calabar, Port-Harcourt et Koko, ainsi que des médicaments. Il lui remit également en prêt 98 véhicules, des bateaux et des hangars gonflables, ainsi qu'un réseau radio complètement équipé.

Durant cette période transitoire, du 30 juin au 30 septembre, et même au-delà, le CICR, puisant sur ses réserves, prit en outre à sa charge le financement de l'action de secours dévolue à la Croix-Rouge nigériane, qui ne possédait pratiquement pas de fonds propres.

c) Action dans les territoires sous contrôle sécessionniste. —
La poursuite de l'action de secours en territoire sécessionniste demeurant tributaire des possibilités d'acheminement, le CICR a déployé une intense activité afin d'assurer le bon fonctionnement de son pont aérien, tout en multipliant les démarches pour la mise en place d'autres voies, terrestres et fluviales.

Le 29 novembre 1968, le Gouvernement de la Guinée équatoriale avait interdit au CICR de transporter du carburant par avion de Santa-Isabel à Uli. Or, ce carburant était non seulement indispensable aux camions du CICR qui acheminaient les secours de l'aéroport d'Uli vers les points de distribution à l'intérieur des territoires sécessionnistes, mais encore aux générateurs produisant l'électricité dans les hôpitaux. Aussi, le 6 janvier, le CICR décidait-il de suspendre son pont aérien.

Le 14 janvier, M. Francisco Macias Nguema, président de la Guinée équatoriale, déclarait publiquement, sur la chaîne de télévision nationale, qu'il n'admettait plus les vols de nuit, mais qu'en revanche il pourrait autoriser des vols diurnes.

Le lendemain, le CICR, réuni en séance plénière extraordinaire, réaffirmait sa volonté de tout mettre en œuvre pour rétablir les vols à destination des territoires sécessionnistes. A cet effet, le CICR entreprit une série de démarches auprès de divers pays africains, en vue de trouver une nouvelle base opérationnelle. Le 17 janvier, M. Lindt se rendait à Lagos pour en aviser le Gouvernement militaire fédéral.

Le 28 janvier, le Gouvernement de la République du Dahomey donnait au CICR l'autorisation de faire partir de Cotonou ses avions à destination de la zone sécessionniste. Cet accord, passé entre le président Emile Derlin Zinzou et M. Lindt, allait permettre au CICR de reprendre ses vols dès le 1^{er} février.

Notons qu'au début de février le Gouvernement de la République du Dahomey offrit aux autorités nigérianes de contrôler, à Cotonou, les envois du CICR. Le 10 février, le ministre Enahoro déclara que le Gouvernement nigérian était prêt à contrôler les marchandises acheminées de Cotonou, mais qu'il demeurait opposé aux vols de nuit ; ceux-ci ne pourraient s'exécuter, ajoutait-il, qu'aux risques et périls de ceux qui les effectuaient.

Après les démarches entreprises par M. Auguste Lindt, et plusieurs interventions du Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, le Gouvernement de la Guinée équatoriale permit au CICR d'utiliser à nouveau l'aéroport de Santa-Isabel, comme tête de pont, à partir du 12 février.

Dès lors, et sauf une interruption momentanée (28 février au 17 mars) des vols au départ de Santa-Isabel, en raison des événements du Rio-Muni, le CICR allait disposer de deux bases pour son pont aérien. Le 26 mars, un huitième avion venait renforcer sa flotte aérienne et, au cours du mois d'avril, plus de 5000 tonnes étaient acheminées vers les territoires sécessionnistes. Cette intensification des vols (475 pour le mois d'avril) permit d'accroître le nombre des bénéficiaires, qui passa de 960.000 à 1.600.000 personnes.

Le 6 mai, cependant, un avion du CICR s'écrasait à proximité de l'aérodrome d'Uli. Les quatre membres de l'équipage — trois Suédois et un Allemand — avaient péri. Le lendemain, un avion des Eglises immobilisait la piste d'atterrissage en s'y écrasant. Ces deux accidents, de même que la reprise de bombardements intensifs sur l'aérodrome d'Uli et diverses difficultés dans la relève des équipages, entraînèrent un certain recul du nombre des vols effectués au cours du mois de mai.

C'est alors que, le 5 juin, un avion mis à la disposition du CICR par la Croix-Rouge suédoise était abattu par un chasseur nigérian. Cet incident coûta la vie aux quatre membres d'équipage, dont un Américain, M. David Brown, un Norvégien, M. Stig Carlson, et deux Suédois, MM. Kiell Pettersen et Harry Axelsson.

Devant le danger qui menaçait ses pilotes, le CICR invita les deux parties au conflit à réaffirmer leur volonté de ne rien faire pour empêcher la poursuite d'une action qui permettait de sauver des millions de femmes et d'enfants. Il laissa au chef d'Inalwa le pouvoir de décider s'il fallait continuer ou non les vols vers les territoires sécessionnistes ; deux vols eurent encore lieu dans la nuit du 10 au 11 juin.

Mais dans l'intervalle, le 8 juin, le Gouvernement militaire fédéral avait mis en garde tous les pays contre la violation de son espace aérien, semblant remettre en question la tolérance qu'il avait jusque-là accordée au CICR — aux propres risques et périls de celui-ci, pour des vols de nuit.

Le 11 juin, le CICR se résolvait à interrompre son pont aérien. Dès lors, il intensifia ses négociations avec les deux belligérants, en vue d'obtenir l'autorisation, d'une part, de passer des vols de nuit aux vols de jour et, d'autre part, d'établir un corridor fluvial. Il étudia même la possibilité de larguer des secours par parachute. Mais, en dépit de ses efforts, les deux parties ne parvinrent pas à s'entendre sur les modalités d'exécution de ces divers projets.

Depuis le 8 avril 1968, plus de 20.000 tonnes de vivres et de médicaments — dont 14.000 de janvier à juin 1969 — avaient été acheminées vers les territoires sécessionnistes grâce aux vols organisés par le CICR. Ces secours, sitôt déchargés des avions, étaient dirigés sur les 10 principaux centres de distribution du CICR, gérés par une équipe composée d'un responsable, d'un administrateur, d'un spécialiste des transports et d'un nutritionniste. De ces centres principaux dépendaient quelque 500 autres centres de distribution, 49 centres nutritionnels et 745 camps de réfugiés, employant du personnel local sous la responsabilité de l'équipe du centre principal. Les secteurs d'action de chaque équipe avaient fait l'objet, d'entente avec les autres organisations charitables, d'une répartition visant à la distribution rationnelle des secours dans l'ensemble du pays.

Au cours du premier semestre de 1969, le nombre des personnes bénéficiant de l'assistance du CICR allait passer de 850.000 à 1.600.000.

Mais si, dans les régions où le CICR et les Eglises travaillaient, les indices de malnutrition étaient en nette régression, il subsistait

des poches considérables où la population restait inaccessible. Le 3 mai, les équipes du CICR purent pénétrer dans certains secteurs jusqu'alors privés de tout secours, parce que l'un ou l'autre des belligérants en coupaient l'accès. Elles y trouvèrent, notamment au sud et au sud-ouest d'Owerri, une population dans un état de détresse alarmant.

De plus, la situation alimentaire en zone sécessionniste risquait de s'aggraver à nouveau dans l'attente des prochaines récoltes, en septembre.

Or, le 30 juin, trois semaines après l'interruption de son pont aérien, le CICR se voyait contraint de limiter les distributions — déjà fortement rationnées — aux seuls orphelinats, hôpitaux et centres de carence alimentaire pour petits enfants, ne représentant que le dixième de l'ensemble des anciens bénéficiaires.

L'opération aérienne d'urgence à destination d'Uli, qui eut lieu dans la nuit du 4 au 5 août, permit d'acheminer trente tonnes de médicaments (sérum et plasma sanguin). Plusieurs délégués-médecins prirent également part à ce voyage. Dès lors, le CICR porta l'effort principal de sa mission humanitaire en territoire sécessionniste sur l'assistance médicale.

II. ACTIVITÉ MÉDICALE

a) Territoires sous contrôle fédéral. — Les équipes médico-sociales du CICR en territoire fédéral ont continué de dispenser des soins à plusieurs dizaines de milliers de personnes, le nombre de celles-ci ayant varié entre 30.000 et 50.000 suivant les mois.

En outre, deux équipes chirurgicales opéraient dans des hôpitaux.

b) Territoires sous contrôle sécessionniste. — En décembre 1968, le CICR décidait d'organiser une opération de vaccination contre la rougeole et la variole ; ces deux maladies, particulièrement néfastes lorsqu'elles atteignent les enfants sous-alimentés, sévissent en effet à l'état endémique en Afrique occidentale, et l'on craignait qu'une épidémie ne se déclarât au Nigéria en 1969.

Effectuée sous la responsabilité des autorités locales, cette opération a débuté le 28 décembre 1968, grâce à l'appui des orga-

nisations suivantes coopérant avec le CICR : sections locales de la Croix-Rouge, Conseil œcuménique des Eglises, Caritas Internationalis, UNICEF, USAID et OXFAM. En août 1969, le CICR entreprenait une campagne analogue contre la tuberculose et, à la fin de l'année, le nombre des personnes vaccinées s'élevait à environ 893.000 pour la rougeole, 2.325.000 pour la variole et 246.000 pour la tuberculose.

Simultanément, le CICR a poursuivi son activité médicale dans les hôpitaux et les centres nutritionnels. Au mois de décembre, une délégation de 50 personnes dirigeait 7 hôpitaux et 64 lazarets — dont 3 cliniques pour lépreux — hébergeant au total 15.000 malades et blessés ; elle assurait en outre quelque 200.000 consultations par mois. Un atelier de prothèses et un centre de rééducation venaient d'être ouverts.

Enfin, ses délégués lui ayant signalé plusieurs cas de grands blessés, dont l'état nécessitait des soins spéciaux (grands brûlés, chirurgie plastique, chirurgie orthopédique), le CICR s'était efforcé, dès la fin de 1968, de trouver des pays d'accueil en Europe par le truchement des Sociétés nationales.

Un premier contingent de 47 grands blessés — hommes, femmes et enfants — arriva en Europe le 18 février, pour y être soigné dans des hôpitaux au Danemark, en France, en Italie, en Norvège et en Suisse.

Le CICR organisa un second vol le 2 mai, qui permit d'hospitaliser 30 autres grands blessés en Finlande, en Autriche, dans la République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas.

A la fin de l'année, 47 grands blessés avaient pu regagner leur pays, leur traitement étant terminé.

III. ACTIVITÉS TRADITIONNELLES

a) Prisonniers de guerre. — Les délégués du CICR ont poursuivi leurs visites aux prisonniers de guerre de part et d'autre, s'efforçant de leur apporter les secours matériels que nécessitait leur état.

En territoire sous contrôle fédéral, ils ont visité quelque 2170 prisonniers de guerre, internés dans les prisons de Kiri-Kiri, Ikoyi et Gowon-Street à Lagos, ainsi que dans celles de Gboko, Port-Harcourt, Nsukka et Enugu.

Les représentants du CICR ont généralement pu s'entretenir sans témoin avec les prisonniers de guerre, leur distribuer des secours et assurer la transmission de leur correspondance familiale.

En territoire sous contrôle sécessionniste, les délégués du CICR ont eu accès aux prisons d'Urualla, Ntueke et Achina. Ces visites, qui ont eu lieu tous les quinze jours, intéressaient quelque 170 personnes considérées comme prisonniers de guerre. Outre des secours tels que cigarettes, savon, couvertures et lits de bambou, les représentants du CICR reçurent l'autorisation de leur apporter régulièrement des suppléments de nourriture.

b) Agence centrale de recherches. — Dès 1967, la délégation du CICR à Lagos créait un service qui s'occupait plus particulièrement des messages familiaux et des demandes d'enquêtes que lui transmettait l'Agence centrale de recherches à Genève. Cette activité a été reprise par la Croix-Rouge du Nigéria à partir du 30 septembre 1969.

Ainsi, des messages familiaux ont été échangés de part et d'autre du front. Le nombre des enquêtes et recherches de personnes disparues s'élevait, au 20 décembre 1969, à près de 10.000 demandes, dont quelque 2000 avaient reçu une réponse satisfaisante, car la mobilité du front et des déplacements successifs de personnes rendaient les recherches difficiles.

c) Prospecteurs de l'ENI¹. — A la suite de la capture de 18 prospecteurs de l'ENI par les troupes sécessionnistes, le 7 mai, le CICR fut sollicité d'intervenir en leur faveur. En dépit des démarches entreprises tant par sa délégation à Umuowa que par M. Lindt, le CICR ne fut pas autorisé à visiter ces personnes.

Le 3 juin — soit trois jours après la condamnation à mort des 18 employés de l'ENI par les autorités sécessionnistes — M. Naville, président du CICR, envoya un appel urgent au Général Ojukwu demandant qu'en vertu de la IV^e Convention de Genève, relative à la protection des civils en temps de guerre, la vie de ces hommes soit sauvegardée. Ceux-ci devaient être graciés le lendemain et rapatriés peu après.

¹ Ente Nazionale Idrocarburi.

Rhodésie

Visites de détenus. — A la suite de démarches entreprises auprès des autorités de Salisbury, le CICR a obtenu de visiter les « détenus politiques » et les « restrictees ».

Du 8 au 28 avril, deux de ses délégués, M. Züger et le Dr Vulliet, se sont rendus dans quatre prisons, à Salisbury, Gwelo, Khami et Sinoia, ainsi que dans trois « camps de restriction », où ils ont vu 334 détenus, tous prévenus.

Ces visites ont donné lieu à des rapports, que M. Hoffmann remit personnellement aux autorités rhodésiennes, en août.

Lors de son passage à Salisbury, le délégué général du CICR sollicita également l'autorisation, auprès du ministre de la Justice, de visiter les prisonniers politiques condamnés. Par lettre du 16 octobre, les autorités rhodésiennes ont fait savoir au CICR qu'elles ne pouvaient accéder à sa demande, ces prisonniers ayant été condamnés par des tribunaux ordinaires et ayant bénéficié des règles de procédure habituelles.

Afrique du Sud

Visites de détenus. — Au mois de mai, M. Züger et le Dr Vulliet, délégués du CICR, se sont rendus en Afrique du Sud, où, avec l'accord du Gouvernement de PréTORIA, ils ont visité tous les détenus politiques condamnés. Ces derniers, au nombre de 945, étaient internés dans cinq prisons, celles de Robben Island, Viktor Voerster, Biendonné, Pretoria Central et Barberton.

Au mois d'août, M. Hoffmann a fait un séjour à PréTORIA, au cours duquel il a discuté avec le commissaire aux prisons et le chef de la police les rapports établis à la suite de ces visites. Le délégué général du CICR a également rencontré le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, auquel il a présenté une demande d'extension du droit de visite du CICR aux détenus politiques prévenus, sous le régime du « Terrorism Act ». A la fin de l'année, le CICR n'avait pas obtenu de réponse à sa requête, qui devait être déférée au Cabinet sud-africain.

Tchad

M. Hoffmann s'est rendu au Tchad du 24 novembre au 5 décembre, afin de prendre contact avec les autorités de ce pays. Il a été reçu par le président de la République, M. François Tombalbaye, avec lequel il a examiné l'adhésion du Tchad aux Conventions de Genève de 1949, ainsi que la création d'une Société nationale de la Croix-Rouge.

Le délégué général du CICR a également eu des entretiens positifs à ce sujet avec les ministres tchadiens des Affaires étrangères, de l'Intérieur, de la Santé et de l'Education nationale.

En outre, les autorités tchadiennes ont autorisé M. Hoffmann à visiter, à Fort-Lamy, un groupe de 22 prisonniers, capturés à la suite des événements.

Son représentant ayant constaté l'existence de besoins très importants parmi la population civile, dans les domaines alimentaire et pharmaceutique, le CICR a décidé d'envoyer à Fort-Lamy 10 tonnes de lait en poudre, ainsi que des médicaments, pour qu'ils soient distribués dans les écoles et les hôpitaux du pays.

2. AMÉRIQUE LATINE

Le CICR ayant décidé, à la fin de 1968, d'intensifier son action en Amérique latine, plusieurs missions ont eu lieu dans cette partie du monde au cours de l'année 1969.

Tout d'abord, M^{me} Marjorie Duvillard, membre du CICR et appartenant également au Conseil international des infirmières, a effectué une série de visites aux Croix-Rouges argentine, uruguayenne, chilienne, bolivienne et vénézuélienne, ainsi qu'à la Croix-Rouge du Salvador. M^{me} Duvillard a eu, avec les dirigeants de ces Sociétés nationales, des entretiens sur des problèmes touchant à l'organisation et au développement des activités de la Croix-Rouge, en particulier dans le domaine des infirmières, de la formation du personnel sanitaire et du secourisme.

Ensuite, le délégué général du CICR pour l'Amérique latine, M. Serge Nesi, s'est rendu, du 27 mars au 5 juillet 1969, dans les